

RECTORAT DE MARTIGNY-COMBE

Route du Soleil 17
1921 Martigny-Croix

Salle paroissiale de Saint-Joseph

REGLEMENT

1. Location

La salle est destinée à plusieurs usages tels que :

- assemblées, conférences, débats
- soirées privées (sauf mercredi et samedi soir et pas au-delà de 22h)

2. Réservation

Elle se fait par email à secretariat@paroissemartigny.ch.

La réservation est confirmée par la signature du «contrat de location» parvenue au Secrétariat.

3. Tarifs

CHF 150.— par location (soirée ou demi-journée)

Payable online ou sur facture, selon ce qui a été convenu sur la réservation.

4. Nettoyage

Le locataire s'engage à ranger et nettoyer la salle après utilisation.

Tables pliées et chaises empilées par 4, rangées dans la local de dépôt.

Poubelles débarrassées.

5. Responsabilité

Les éventuels dégâts aussi bien intérieurs qu'extérieurs doivent être annoncés spontanément par le locataire lors de la reddition des clefs.

6. Remise des clefs

La clé sera à retirer et à rendre selon entente avec le responsable qui prendra contact avec le locataire.

Règlement établi à Martigny-Croix,

le 1er février 2022

Salle paroissiale de Saint-Joseph

CONTRAT DE LOCATION

Entre la **Paroisse de Martigny**, par son secrétariat, rue de l'Hôtel de Ville 5
et
le **Locataire** sous-signé.

Date de la location : _____

Motif de location _____

Prix total convenu : (CHF 150.-- par soirée ou demi-journée) _____

Mode de paiement : Twint ou CB via : paroissemartigny.ch/faire-un-don
(En cochant Communauté de «La Combe»)

Facture

Coordonnées du locataire

Prénom et nom _____

Rue et n° _____

NPA et localité _____

Téléphone _____

Email _____

Lieu et date _____

Signature _____

A retourner par poste à : Secrétariat paroissial, rue de l'Hôtel de Vile 5, 1920 Martigny
ou en format PDF à : secretariat@paroissemartigny.ch